

# RÉSUMÉ DES MISES À JOUR DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 3 NOVEMBRE 2022

Recommandations sur l'utilisation chez les adultes du vaccin de rappel à ARNm Spikevax bivalent BA.4/5 (50 mcg) de Moderna contre la COVID-19



**PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.**

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of National Advisory Committee on Immunization (NACI) updates of November 3, 2022: Recommendations on the use of Moderna Spikevax BA.4/5 bivalent mRNA (50 mcg) COVID-19 booster vaccine in adults

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada  
Indice de l'adresse 0900C2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
Tél. : 613-957-2991  
Sans frais : 1-866-225-0709  
Télééc. : 613-941-5366  
ATS : 1-800-465-7735  
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2022

Date de publication : novembre 2022

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP5-148/2022F-PDF

ISBN : 978-0-660-46030-7

Pub. : 220547

## APERÇU

- Le 3 novembre 2022, Santé Canada a autorisé l'utilisation du vaccin Spikevax bivalent BA.4/5 (50 mcg) de Moderna contre la COVID-19 comme dose de rappel chez les personnes de 18 ans et plus.
- Santé Canada a déjà autorisé des doses de rappel bivalentes similaires contenant les variants d'Omicron BA.1 ou BA.4/5 de Moderna (50 mcg) et de Pfizer-BioNTech (30 mcg) en septembre et octobre 2022.
- Les données probantes disponibles suggèrent que cette nouvelle formulation bivalente BA.4/5 de Moderna est comparable à d'autres produits de rappel bivalents qui sont déjà autorisés et recommandés pour une utilisation dans le cadre du programme de rappel contre la COVID-19 de l'automne 2022.
- **Le CCNI continue de recommander que les vaccins bivalents à ARNm contre la COVID-19 contenant Omicron soient les produits de rappel privilégiés pour les groupes d'âge autorisés. (Forte recommandation du CCNI)**
- À l'avenir, tous les rappels à ARNm bivalents contenant Omicron sont privilégiés aux rappels de la formulation originale pour les groupes d'âge autorisés (18 ans et plus pour les vaccins bivalents de Moderna et 12 ans et plus pour les vaccins bivalents de Pfizer-BioNTech).
- On s'attend à ce que les vaccins bivalents à ARNm contenant Omicron élargissent la réponse immunitaire et offrent une meilleure protection contre le variant et les sous-variants d'Omicron que les vaccins à ARNm d'origine, avec un profil d'innocuité similaire.
- Omicron est le variant préoccupant le plus distinct à ce jour, avec un certain nombre de mutations clés le distinguant du virus original du SRAS-CoV-2. Les sous-variants BA.4 et BA.5 d'Omicron sont actuellement les souches dominantes de la COVID-19 en circulation au Canada.
- Santé Canada et le CCNI établissent présentement si les vaccins bivalents pourraient également constituer une option pour les rappels de cet automne chez les enfants de 5 à 11 ans.
- Il n'existe actuellement aucune donnée probante suggérant une différence significative de protection entre les différents vaccins de rappel bivalents ciblant le BA.1 et les BA.4/5, ni aucun essai clinique comparant directement les produits de rappel bivalents de Moderna (50 mcg) et de Pfizer-BioNTech (30 mcg). L'efficacité réelle des produits de rappel bivalents n'a pas encore été établie.
- Les doses de rappel contre la COVID-19 cet automne constituent un élément important de la réponse à la pandémie en cours. Contactez votre service de santé publique local pour savoir où vous pouvez en recevoir une.

Pour de plus amples renseignements sur l'autorisation de cette nouvelle formulation bivalente de rappel, voir la [monographie du produit](#).

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre sur le vaccin contre la COVID-19](#) du [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#), ainsi que les déclarations supplémentaires sur la [page Web du CCNI](#).